

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de conventions de stages à la Responsable administrative et financière du Service d'Information et d'Orientation

DAJ-2023.03.29.41

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Emmanuelle TRICHET-DUBOURG**, Responsable Administrative et Financière du Service d'Information et d'Orientation de Nantes Université, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage des étudiants de Nantes Université ou des élèves ou étudiants venant d'un autre établissement et accueillis à Nantes Université.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de son affichage. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions de la délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans le service et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des services.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 14/04/2023

Vu et pris connaissance

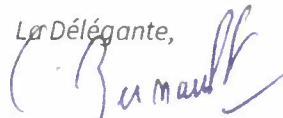
Le 20/04/23

Le Délégataire,

Emmanuelle TRICHET-DUBOURG

Responsable Administrative et Financière du Service
d'Information et d'Orientation

La Délégante,



Carine BERNault

Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le 18/04/2023

Affiché le 18/04/2023
20/04/2023 SIO